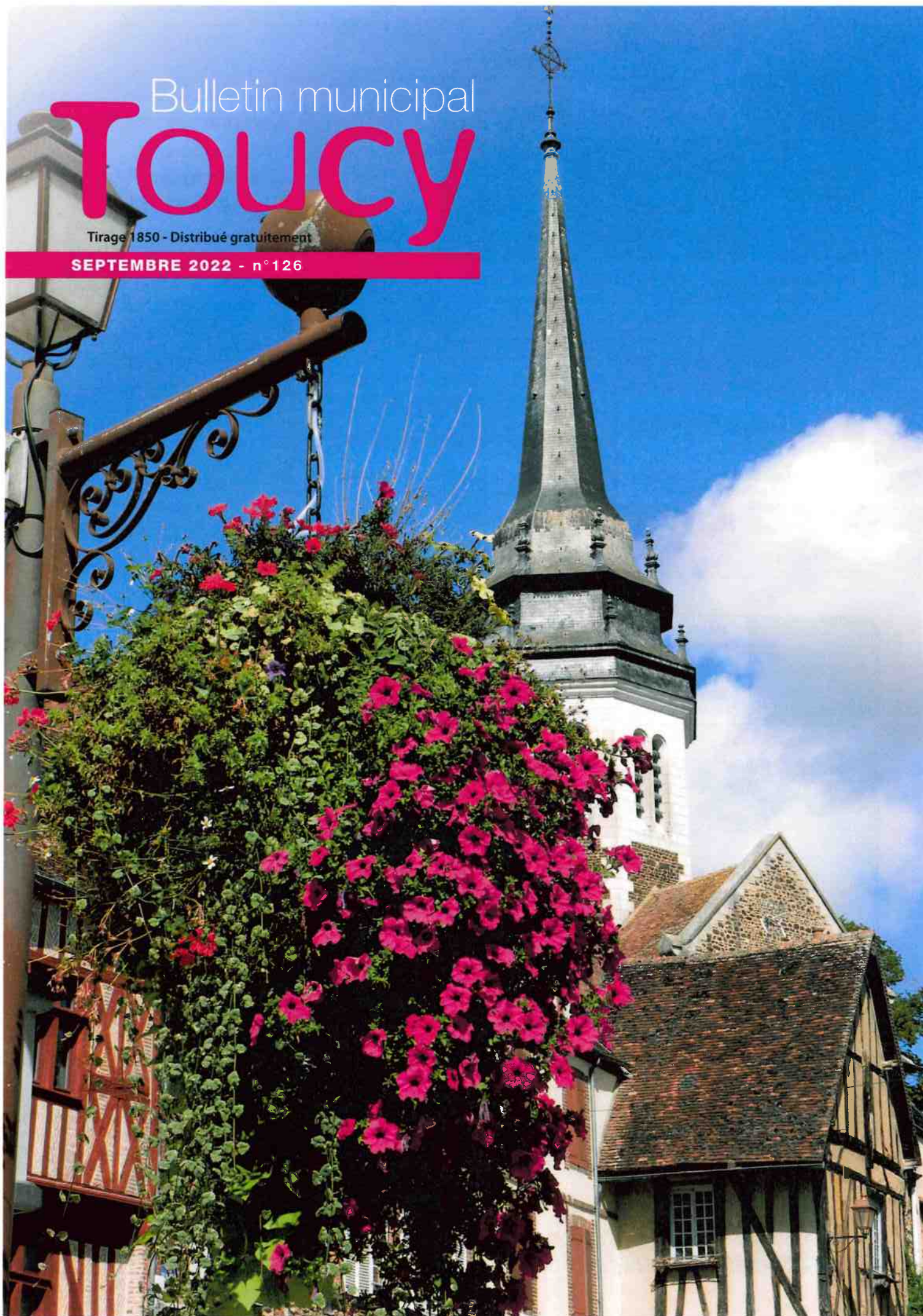


Bulletin municipal Toucy

Tirage 1850 - Distribué gratuitement

SEPTEMBRE 2022 - n°126





Terrassements
Maçonnerie paysagère
Clôtures
Mouvements d'eau
Tontes ponctuelles et annuelles

18 Chemins Ronde - 89130 TOUCY/FONTENOY
03 86 74 00 63 - www.fppaysages.fr

Retrouvez nos conseillers à
Toucy
 1 rue Philippe Verger
 03 86 44 29 50

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
www.bpbfc.banquepopulaire.fr



BPBFC - SA Coopérative de Crédit fondée - 1880 de la Touche
 BP 20100 - 21002 CHARENTON LEVY - 0470003210000000

HD ENTRETIEN AUTOMOBILE



EURO REPAR
 CAR SERVICE

MÉCANIQUE TOUTES MARQUES - CARROSSERIE
 NETTOYAGE INTÉRIEUR VÉHICULE

DÉPANNAGE TOUTES DISTANCES
 18 Boulevard Pierre Larousse
 89130 TOUCY
03 86 44 11 99 - 06 74 17 50 79

ENTREPRISE DE BATIMENT

SAS TAUPIN

ZA Route de Moulins sur Ouanne
 89130 TOUCY



Facebook QUALIBAT

Tél.: 03 86 44 05 25 www.sas-taupin.com

my Food

KEBAB • PIZZAS • BURGERS • SALADES

03 86 44 47 86
 50, Boulevard Pierre Larousse 89130 TOUCY

Tony Pizza

MARDI Mézilles
 MERCREDI Pourrain
 JEUDI Parly
 VENDREDI Pourrain
 SAMEDI Toucy
 DIMANCHE Toucy

Tél 06 36 82 59 56
 Tony Pizza Toucy

D'services plus

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 Installation / Rénovation
 Dépannage
 Aménagements intérieurs & extérieurs



David CHALIER
 89130 TOUCY 06 26 81 86 77
dsptoucy@gmail.com

LA BOUTIQUE

Prêt à Porter
Hommes - Femmes
 Accessoires



13 rue Philippe Verger 89130 Toucy - Tél. 03 86 45 28 70

A.S.E.P.

ASSITANCE - SERVICE - ENERGIE - PUISAYE

Plomberie - Chauffage
 Electricité - Installations
 Entretien - Dépannage - Ramonage
 Assainissement

6 Le Vernoy 89130 TOUCY
03 86 74 33 65
asep3@wanadoo.fr



ALU GUTADER
 Fabricants en Puisaye

Vérandas
 Fenêtres • Volets
 Stores • Portails...



Conception - Fabrication - Pose...
 (face à la gare)
 ROUTE DE FONTAINES 89130 TOUCY
03 86 44 14 39 - Fax 03 86 44 19 39
 E-mail : alugutader@wanadoo.fr

GARAGE MORISOT

Entretien, réparation véhicules automobiles, diagnostic, poses accessoires, carrosserie, peinture.

06 47 62 98 48

395, rue du Général de Gaulle (Route d'Avallon)
 89130 TOUCY

À VOS MESURES
 LES FERMETURES QUI DURENT



30, rue Paul Defrance
89130 TOUCY
03 86 45 29 79
contact@avosmesures.pro • www.a-vos-mesures.com

DIMITRI CHEVEAU
 JOËL BARBIER




Ent. GALLET Guillaume

Peinture intérieur/extérieur
 Revêtements sols et murs
 Ravalement de façade
 Peinture décorative

42 Bd Pierre Larousse - 89130 TOUCY
 Tél. : 03 86 44 21 07 - Port. : 06 89 50 48 80
www.gallet-peinture-lande.fr

SOMMAIRE

Edito

Dans le rétro

Fête de la musique.....	4
Richard Barbelenet.....	4
Gala du judo et ceintures noires.....	5
Inauguration du Pôle Sportif et remise de médailles.....	6-7
ToucyStoric.....	8
Fête nationale.....	8
Apéro-concerts 2022.....	9
Un air de vacances pour les Résidents ...	10
Champions de Toucy.....	12
Visites estivales de l'église.....	12

Actualités

Remontée pour la section foot.....	13
Challenge Taupin.....	13
Travaux.....	13
Frelon asiatique.....	14-15
L'UST fête ses 75 ans.....	17
France Services en action.....	17

Activité économique

SOS Nuisibles.....	18
Les trouvailles de Sandrine.....	18
La fibre si vous le voulez.....	18

Vie Municipale

Etat Civil.....	20
Nécrologie.....	20
Urbanisme.....	21
Info pétanque.....	21
Info Mairie.....	21
Compte rendu du conseil.....	22

Mairie de Toucy

Place de la Mairie - BP36

Horaires : lundi mardi vendredi
8h30-12h et 14h-17h30
mercredi jeudi
8h30-12h et 14h-16h
et samedi 9h-12h.

E-mail : mairie.toucy@wanadoo.fr

Site : www.ville-toucy.fr

Tél. : 03 86 44 28 44 - Fax : 03 86 44 28 42

Photos couverture : B. Mameron
Impression Voluprint Auxerre - 22090110

LE MOT DU MAIRE

Après les 2 années peu ordinaires dues au COVID 19 que nous avons connues, TOUCY a retrouvé le rythme de ses animations estivales.

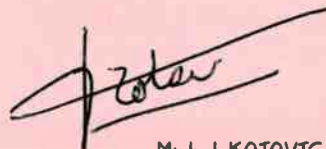
Si l'on fait exception de la fête de la musique le 21 juin qui avait par ailleurs très bien commencé et brutalement interrompue par un violent orage de grêle, nous avons pu retrouver un beau feu d'artifice le 13 juillet, tiré sur l'étang communal, suivi de son bal populaire, les apéro-concerts de l'été sur les places publiques et dans le parc de la Glaudonnerie, mais aussi le 5ème salon du livre d'histoire dans l'église de TOUCY.

Salon très riche par la présence de nombreux auteurs et les interventions de Emmanuel DE WARESQUEL, de Cécile BERLY et du très médiatique SERGUEÏ JIRNOV, ex espion du KGB qui a demandé l'asile politique en France.

Avec un relai de bénévoles, l'église a été ouverte aux touristes tous les samedis de juillet et août. A chaque fois, pas moins d'une centaine de visiteurs ont pénétré dans le monument original qu'est St Pierre de TOUCY pour y découvrir son mobilier et la richesse de ses vitraux.

Le 29 juin a été officiellement inauguré par Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, le nouveau pôle sportif à la base de loisirs où ont été implantés un city-stade, un skate Park, une aire de basket, une table de ping-pong et où ont été réhabilités les 3 courts de tennis. Ceci a donné l'occasion de remettre les médailles de la jeunesse et des sports à 4 récipiendaires, bénévoles très impliqués dans le fonctionnement de l'UST omnisport. Vous trouverez par ailleurs, dans ce numéro, les exploits sportifs de Stéphanie LEGARD, de Lydie GROUET-MOLLING et de Hugo BECKMANN qui se sont distingués au cours de différentes épreuves européennes.

Après cet été caniculaire conduisant à la sécheresse qui nous a conduit à certaines restrictions dans l'usage de l'eau, nous vous souhaitons une bonne reprise de vos activités.



Le Maire
Michel KOTOVTCHIKHINE.



LA FÊTE DE LA MUSIQUE À TOUCY

La soirée s'annonçait belle, le temps était doux... les élus avaient sécurisé le centre-ville, la fête de la musique, millésime 2022, pouvait donc commencer !

Ce sont succédés devant la statue Pierre Larousse, et à l'initiative du restaurant Broc and Roll, dès 18h30 : le groupe Jeepee, Christian avec son orgue de barbarie accompagné de Mélanie au chant, The Guests et Vanessa (une artiste locale).

Soudainement, vers 20 heures, un déluge de grêles s'est abattu, les musiciens ont eu tout juste le temps de protéger leurs instruments. Les terrasses se sont immédiatement vidées. Les grêlons tapissaient les rues, du jamais vu à ce point dans Toucy (dixit les anciens). Seuls, dans l'urgence, circulaient les camions de pompiers.

Rendez-vous l'année prochaine, le 21 juin 2023, pour une nouvelle fête de la musique qui nous espérons pourra nous emmener cette fois, jusqu'au bout de la nuit... !

Sonia Carreau
Conseillère municipale déléguée

RICHARD BARBELENET

Après avoir obtenu un brevet de technicien supérieur en informatique industrielle, Richard BARBELENET est entré en novembre 1990 comme technicien à France Télécom débutant à Villabé (91) comme technicien aux affaires générales, il entre à l'automne comme spécialiste réseau à Aubervilliers (93) et devient en 1995 responsable de la gestion des bâtiments.

En décembre 1998, il rejoint l'agence commerciale d'Auxerre toujours à France - Télécom au service communications commerciales.

Puis en 2007, il est mis à disposition de la Ville de Toucy sur un appel à candidature.

Un an plus tard, il est nommé par voie de détachement Technicien supérieur principal de 2^{ème} classe et reclassé technicien Supérieur Principal en 2011.

Félicitations et reconnaissance à cet agent très sérieux

et très dévoué qui a su s'adapter à toutes les évolutions techniques. C'est pourquoi la médaille de vermeil du travail lui a été décernée pour les 30 ans années passées dans la fonction publique et aujourd'hui dans la fonction territoriale.

Le Maire, Michel KOTOVTCHIKHINE



bachelard TOUCY
MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

Gitem Cuisine

Nouvelle activité : CUISINES AMÉNAGÉES

Route d'Avallon (près d'Intermarché) - 89130 TOUCY

Site : www.gitem.fr • Email : bachelard.toucy@wanadoo.fr

Tél. : 03.86.44.02.31

50 ANS DU JUDO CLUB ET NOUVELLES CEINTURES NOIRES :



Depuis 2020 et l'arrivée du Covid, le Judo, sport de contact par excellence, a connu des adaptations obligatoires pour respecter les règles en vigueur et protéger ses pratiquants. Les restrictions n'ont pas permis de réaliser depuis 2020 le gala de fin d'année qui permet traditionnellement de clôturer l'année et de remettre les grades à la soixantaine de licenciés du club. Clin d'œil de l'histoire, bien heureusement cette année, les restrictions ont disparu et le club a pu réaliser son Gala qui a été aussi l'occasion de fêter avec ses pratiquants et les nombreux parents d'élèves présents les 50 ans d'existence du club créé en juin 1972. Petits et grands ont pu faire une démonstration de judo suivant les niveaux des uns des autres sachant que c'est un sport qui peut s'adapter à tous les profils de la remise en forme ou l'entretien à la compétition. Moment aussi pour le club de remercier les financeurs qui lui permettent d'exister à savoir la commune avec la présence d'élus de la municipalité et le Conseil Départemental en la personne de Mme Froment-Meurice.

Ce gala a aussi été le moment idéal pour remercier et féliciter deux judokas qui ont obtenus leur ceinture noire cette année. Deux profils diffé-

rents mais qui correspondent bien à la réalité du judo actuellement.

Tout d'abord Charline Coudron, jeune licenciée au club depuis de nombreuses années, elle a su travailler avec persévérance pour obtenir cette ceinture là où bien d'autres jeunes abandonnent ou change de discipline, avant de partir l'an prochain en étude de médecine et d'être

sans doute très prise. Compétitrice dans l'âme, elle avait aussi intégré le pôle espoir Bourgogne Franche Comté il y a quelques années sur Dijon tout en continuant sa deuxième passion pour le tennis. Nous la félicitons et espérons la revoir sur nos tatamis pour évacuer le stress des années en face de médecine. Un grand bravo à elle.

Seconde ceinture noire pour Albin Clary. Albin avait fait du judo plus jeune et comme évoqué au-dessus, lui n'avait pas été au bout en s'arrêtant à la ceinture marron. Il s'est réinscrit au club de Toucy bien des années après pour reprendre le judo à l'âge adulte et boucler la boucle en allant à la ceinture noire. Félicitations à lui car c'est là aussi un chemin exigeant qu'il a dû mener en réalisant épreuve technique et points à aller gagner en tournoi.

Le club est fier et heureux pour ses 50 ans et après deux années difficiles de mettre en avant ces deux profils. Il vous attend maintenant nombreux pour la reprise de septembre et ce vous l'aurez compris quel que soit votre niveau et votre ambition...

Bruno Mameron, Président du Judo Club



INAUGURATION DU PÔLE SPORTIF ET REMISE DE MÉDAILLES



Les travaux de peinture réalisés sur les courts de tennis récemment refait étant terminés fin du printemps, il était temps de réaliser l'inauguration de ce tout nouvel ensemble constitué par le city stade, le skate park, le 3X3 basket et les courts réhabilités. Le samedi 25 juin, sous un temps capricieux, Monsieur le Maire accompagné de la Secrétaire Générale de la préfecture Mme Yani, la Conseillère Départementale Mme Froment Meurice, le Conseiller Régional M Demersseman et un représentant de la Fédération de Tennis qui représentaient les différents financeurs, ont coupé le ruban et mis officiellement en fonction les nouveaux équipements et ceux réhabilités. De belles réalisations qui ont déjà, courant de l'été, trouvés un public nombreux pour les utiliser que ce soit à titre individuel ou lors d'animations organisées sur le lieu comme le Street Tour organisé par l'Ufolep.

Le plan de financement présenté ci-dessous permet de mettre en avant les 80% de subventions maximum obtenus pour ces réalisations.

Au cours de cette inauguration la Secrétaire Générale de la Préfecture



a profité de sa venue pour remettre plusieurs médailles à des personnes fortement impliquées dans les associations sportives locales.

Tout d'abord la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à Sybille Fagot pour son engagement depuis

2005 dans la section UST Hand générale et qui est aussi un modèle d'engagement pour les jeunes générations en milieu rural.

La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif encore à Alain Fégar qui



Médaille d'argent pour Daniel Paupy

s'investit depuis 30 ans pour le club de foot de l'UST mais aussi dans l'omnisport dans les fonctions de trésorier. Il s'est aussi mobilisé pour accueillir des jeunes en service civique dans l'association.

Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif aussi à Francette Gaufillet pour ses actions depuis 2001 dans l'UST foot à la fois dans sa fonction de secrétaire s'occupant non seulement de la partie administrative mais aussi des avant et après matchs avec un point d'honneur à l'accueil des équipes adverses. A noter aussi son rôle de cheville ouvrière dans l'organisation du plateau du 8 Mai avec notamment toute la partie préparatoire de cet événement. Sa constance dans l'engagement auprès des jeunes justifie pleinement cette médaille a rappelé la Secrétaire Générale.

Enfin, la médaille d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour Daniel Paupy engagé avec dévouement et constance depuis 1980 au sein de l'UST foot puis omnisport. Il apporte depuis quatre décennies ses compétences éducatives, techniques et administratives au service des concitoyens ce qui mérite largement d'être récompensé.

Merci aux quatre récipiendaires, félicitations et reconnaissance pour leur engagement et qu'ils puissent être source d'inspiration pour beaucoup afin que d'autres s'engagent aussi bénévolement dans les associations locales qui les attendent souvent avec impatience.

**Bruno Mameron,
Adjoint au Maire**

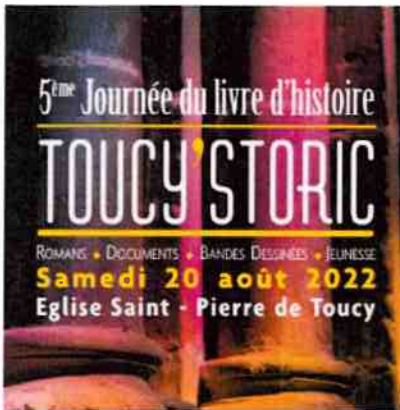


Médaille de bronze pour Francette Gaufillet



Médaille de bronze pour Alain Fegard

TOUCY'STORIC



Ouvert le vendredi soir par la projection du film de Jean-Jacques Annaud, « Notre-Dame brûle », hommage à la Cathédrale et aux soldats du feu, le salon du livre d'histoire, « Toucy'storic »



Le mercredi 13 juillet, nous avons enfin pu retrouver l'esprit de la Fête Nationale Toucycoise avec le feu d'artifice tiré par « La Billebaude » sur l'étang,

avait pour invité d'honneur de sa 5^{ème} édition l'ex-membre du KGB Sergueï Jirnov.

Une quarantaine d'auteurs étaient présents, proposant près de 3.000 romans, biographies, livres jeunesse ou bandes dessinées, entre les colonnes de l'église Saint-Pierre.

Trois conférences ont également agrémenté la journée au cinétoile, avec Emmanuel De Waresquiel, Sergueï Jirnov et Cécile Berly.

Une édition qui n'a pas échappé au succès et au regard avisé des médias, une belle promotion et mise en valeur du travail de l'organisation et de ses bénévoles et du cœur de ville de Toucy. C'est bien motivés que chacun se prépare déjà pour le 6^{ème} Toucy'storic.



FÊTE NATIONALE

suivi du bal traditionnel animé par G#NERIC et une buvette proposée par le Cercle de la Jeunesse Toucycoise.

La beauté et la qualité du feu semblent avoir fait l'unanimité des spectateurs venus en très grand nombre, en famille ou entre amis. Deux années se sont écoulées avant de pouvoir retrouver la possibilité de trinquer et de partager quelques pas de danse rythmés aux notes jouées par l'orchestre. Cela a réjoui bon nombre de ces spectateurs. Merci à tous pour cette belle soirée de concorde.

Gilles Demersseman
Conseiller Municipal délégué aux associations, à la culture aux relations avec les collectivités locales.



50% de déduction ou crédit d'impôt

services à la personne

FP Services

SERVICES À LA PERSONNES NOUVEAU

- Travaux de jardinage
- Travaux de bricolage
- Aide à domicile
- Assistance administrative et informatique

18, Chemin de Ronde - 89130 TOUCY
09 81 20 35 94

S.A.R.L.

Marbrerie PICARD

POMPES FUNÈRES
CAVEAUX - MONUMENTS
CERCUEILS - ARTICLES
FUNÉRAIRES
CONTRATS - OBSÈQUES

Tél. 03 86 44 10 36
89130 TOUCY

entendre

Dr Laurence BRÉARD-DEVOIZE
Audioprothésiste

100% engagée pour votre audition

TOUCY
6, Rue Philippe Verger
03 86 51 60 90

D.B. AUDIO - RCS Auxerre 8 445 083 033 - Avril 2022

APÉRO-CONCERTS À TOUCY



Été 2022, Toucy-Animations renoue avec une saison complète d'apéro-concerts, après une année marquée par un programme écourté, du fait de la pandémie.

Les bénévoles de Toucy-Animations, motivés pour animer l'été toucycois, ont permis la tenue de cinq apéros-concerts, non sans quelques contraintes d'organisation, aussi surprenantes qu'inattendues.



La saison 2022 des apéro-concerts toucycois est marquée par la grande qualité des groupes retenus par notre chef d'orchestre : Laurent BONNOTTE.

C'est Élie COVERS, qui ouvre la saison, le 16 juillet rue Philippe VERGER, par un spectacle au niveau vocal et musical qui augurait d'une belle saison.

Le 23 juillet, SARAH JEANNE SIEGLER, a enchanté le public regroupé rue Paul BERT, par sa très belle voix, qui met en valeur ses textes, finement écrits.

Les semaines suivantes, OASHA et ZIXMEN ont animé la place de la République et la rue Paul BERT.

Samedi 13 août, le dernier apéro-concert de l'année 2022 était donné au parc de la Glaudonnerie, en accueillant SUZYCAT'S, au répertoire varié et joué. Le public venu nombreux, ne s'est pas trompé en applaudissant chaleureusement la chanteuse et les musiciens de SUZYCAT'S.

Toucy-Animations remercie le public venu assister aux concerts. C'est un véritable encouragement à poursuivre l'animation de la ville. Nos remerciements vont aussi aux bénévoles, qui œuvrent tous les samedis de l'été à l'installation et au repliement de la scène, des bancs ..., avec le soutien de la ville de Toucy ; avec un clin d'œil particulier à Laurent BONNOTTE pour la programmation.



A vos agendas :

Nous vous donnons rendez-vous cet automne, pour la FOIRE DE TOUCY, du 6 au 9 octobre 2022, événement important, qui mobilise déjà fortement l'équipe de Toucy Animations.

Un vide greniers précèdera la foire sur la place des Frères André et Robert GENET et sous la rotonde, le samedi 1^{er} octobre 2022.

Et pour terminer cette année, de nouveau riche en événements, Toucy-Animations vous accueillera sur son Marché de Noël, le dimanche 11 décembre 2022.

J. DEMONT,
secrétaire de Toucy-Animations.

UN AIR DE VACANCES POUR LES RÉSIDENTS



Après deux ans de crise sanitaire à la Résidence Autonomie les ateliers, la gym et les sorties ont recommencé cette année.

Le 31 mai une vingtaine de personnes sont partis pour une balade agréable dans le train touristique de Puisaye-Forterre à travers bocages et forêts jusqu'à Villiers St Benoît. Tout en roulant et accompagnés d'accordéon musette, les résidents ont apprécié le repas servi à bord du PICASSO. En fin d'après-midi ils sont rentrés chez eux enchantés.



Le 1^{er} août par une journée ensoleillée, chaude mais supportable, les résidents accompagnés de Marie-France, Annie, Mr le Maire et moi-même nous sommes rendu en mini car au Bourdon (St Fargeau) pour déjeuner à l'Auberge du lac. Le repas a été servi en terrasse sous les parasols avec vue sur l'étendue d'eau. Après ce moment de partages et de convivialité, ravis, nous sommes rentrés.

Chaque année la Résidence Autonomie de Toucy seule résidence dans l'Yonne perçoit une dotation d'environ 10 300 euros. C'est grâce à cette aide financière versée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie(CFPPA) : via le CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) que nous pouvons participer à toutes ces activités et nous les en remercions.

Chantal Raverdeau
Vice-Présidente du CCAS



INFO : A LOUER

studio 32m²
à la résidence autonomie
loyer 378,23€
réservé aux personnes
autonomes à partir de 60 ans

Renseignements Mairie
03.86.44.28.44

Résidence Autonomie
03.86.44.07.54



MARTEAU Samuel

LAMIER - PLATEAU FLEAUX EPAREUSE

Les Grands Guyon 89130 LALANDE
06.83.25.85.01



OPTUM CVX
LA SOLUTION OPTIMALE EN 270 ET 300 CH




UNE NOUVELLE RÉFÉRENCE AU CHAMP COMME SUR LA ROUTE

et ses agents

TOUCY - Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY - Sortie A6 Auxerre Sud **03 86 44 00 19**
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc **03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray S/Seine **01 60 67 14 16**

un Déjeuner sur l'Herbe

Magasin de Producteurs bio

8, rue Paul-Bert 89130 TOUCY
Tél./Fax : 03 86 44 02 59
mag.prodbio@gmail.com



AUTO-ÉCOLE

Rita MARICOT
Agence TOUCY

39 bd Pierre Larousse - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 59
Mail : ecf.toucy@orange.fr



CREAT'TIFF

Lissage français
- 20 ans = - 20%

Horaires : Mardi 9h-12h/14h-18h
Mercredi 9h-12h/14h-17h
Jeudi 9h-12h/14h-18h30
Vendredi 9h-18h30 • Samedi 9h-15h

8 rue Philippe Verger 89130 TOUCY
03 86 74 39 57
creattiff.celine@gmail.com

Le Délice des Galets
RESTAURANT

7, place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 83 67
midi et soir du mercredi au dimanche
ledelicedesgalets@gmail.com

SARL
BRAGUE SEBASTIEN
CASSINA CYRILLE **ALADIN**

Achats et ventes de meubles anciens - Ebénisterie
Estimations - Successions - Antiquités - Brocante

15-17, rue du pont Capureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 10 90 - Mob. 06 86 45 33 65
cyrille.cas@wanadoo.fr

TAXIS
FALTINAN Alain

12, Place Genêt - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 80 64

Ocre Esthétique

GUINOT

- Détente et bien-être
- Soins visage et corps
- Épilations
- SPA-Pédicure
- Onglerie
- Forfait mariées

5, rue Paul-Bert - TOUCY
03 86 44 12 25
www.ocre-esthetique.fr



CAVE DE TOUCY

660, Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
Tél. : 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr

Entre-Lacets

Chaussures - Pantoufles
Homme - Femme - Enfant
Pieds sensibles

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 19h00 et Samedi : 8h30 - 18h00

10 rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Entre Lacets
Tél. 03 86 44 05 64

LIBRAIRIE JOFAC

Papeterie - Presse - Jouets

10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr

Nathalie Métier

TAPISSERIE
DÉCORATEUR
SIÈGES - RIDEAUX

17, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 58 - www.nathalie-metier.fr

chez Chantal

MERCERIE
MAROQUINERIE
CHAPELLERIE

20, Rue Lucile Cormier
89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44

LAINE BERGÈRE DE FRANCE
DÉPÔT PRESSING

OPTIQUE de la PUISAYE



Votre seul interlocuteur
ERIC SOLMON
Opticien Diplômé

Contrôle de vue gratuit*
Verriers français
 Paiement en 4 fois sans frais*

25 Rue Lucile Cormier - 89130 Toucy - Tél. 03.86.44.05.84
optiquedelapuisaye

Broc and Roll
Restaurant & Fipras



Fermé le mercredi soir, jeudi et dimanche soir
12 place de la République - 89130 Toucy
03 86 45 54 40 • Email : restobrocandroll@gmail.com

18 Coiffure
Stéphanie REB

Coiffure mixte
Massages du cuir chevelu

18 rue Arrault
89130 TOUCY
03 86 44 06 68

Merci à tous nos annonceurs anciens et nouveaux qui ont permis la parution de ce bulletin.
Nous vous encourageons vivement à leur témoigner votre confiance.

CHAMPIONNES ET CHAMPION DE TOUCY

Habitantes de la commune de Toucy, Stéphanie Legard et Lydie Grouet Molling pratiquent la force athlétique (ou Powerlifting en anglais) et s'entraînent toute l'année à la salle de remise en forme de Toucy, sous l'œil aiguisé d'un arbitre international de première catégorie, Jean-Michel Grouet, (il n'y en a que 7 en France).

C'est un sport de force composé de trois mouvements qui sont la Flexion de Jambes (squat), le Développé Couché et le Soulevé de Terre. La pratique en compétition consiste à réaliser trois essais sur chaque mouvement pour cumuler les trois charges maximales. (nous détaillerons tout cela dans un prochain article).

La saison 2022 a été particulièrement réussie pour nos deux Toucycoises, jugez-en par vous-même avec leurs palmarès :



Stéphanie LEGARD, catégorie open et Master - de 47kg

5^{ème} en Powerlifting au World Game 2022 (160kg + 95kg + 165kg record de France = 420kg)

Vice championne de France de Force Athlétique

Championne de France de Développé Couché Master 1 (72,5 kg record de France)



Lydie GROUET MOLLING, catégorie Master 3 - de 57kg

Championne d'Europe de Force Athlétique (85kg + 57,5kg + 125kg = 267,5 kg)
Championne de France de Force Athlétique (82,5kg + 60kg record de France + 122,5kg = 265 kg)

Championne de France de Développé Couché (60,5 kg, record de France)

Toucy peut vraiment être fière de ces deux championnes.



Hugo Beckmann a été convié au stage équipe de France en juin dernier, où les deux meilleurs joueurs porteur de trisomie 21 ont été sélectionnés par Axelle Bonin, entraîneur National. Les qualités techniques et

tactiques d'Hugo ont fait de ce choix une évidence.

Première Sélection internationale pour Hugo en I12 (classification internationale), ce qui l'emmène cet été à Cracovie, en Pologne, pour les Jeux Européens VIRTUS.

Quelques matchs attendent Hugo, dont deux primordiaux : l'un pour le classement européen et l'autre pour un classement mondial (la compétition était open monde)

Après un petit temps d'adaptation pour mieux gérer émotion et appréhension de la compétition, Hugo a ramené la médaille d'argent européenne et se classe troisième mondiale malgré la perte de ses deux premiers matchs contre un français et un australien. L'aventure va se prolonger avec un prochain stage France au mois de novembre.

Félicitation, Hugo, Toucy est fier de ce parcours et se fera un plaisir de suivre tes prochaines compétitions.



Hugo, 4^{ème} en partant de la gauche, Axelle 1^{ère} en partant de la droite

OUVERTURE ESTIVALE de l'église les samedis de 10h à 13h

L'église de Toucy a ravi les visiteurs cet été ! En venant faire leur marché ou tout simplement en flânant dans les rues, ils ont été nombreux à entrer dans cette église à l'aspect extérieur si atypique. Ils étaient curieux et étonnés de voir l'intérieur, les vitraux qui donnent une belle lumière. Beaucoup d'intérêt aussi pour son histoire.

Ils sont passés par Toucy, originaires de New-York, de Nouvelle-Zélande ou d'Australie pour les plus lointains, mais aussi d'Europe (Pays-Bas, Belgique, Suisse). Bien sûr les plus nombreux venaient de Paris, la région parisienne ainsi que des Icaunais !

D'anciens toucycois de passage ont apprécié de revoir l'intérieur de l'église, et j'ai pu assister à de belles retrouvailles !

C'est grâce à une équipe de bénévoles, que ces ouvertures ont pu se dérouler ; je les remercie pour leur engagement.

Nous avons accueilli pendant ces 8 samedis au total 960 visiteurs soit une moyenne de 120 personnes.

Ce succès nous a convaincu de pérenniser cette belle expérience. Nous allons réfléchir à l'organisation de la suite pour 2023. Toutes les idées et bonnes volontés sont les bienvenues !

Catherine Ravier-Letendart
Conseillère Municipale

L'US TOUCY FOOT EST DE RETOUR DANS LE CHAMPIONNAT REGIONAL

C'était le but avoué de la saison 2021-2022 pour les joueurs de l'US Toucy : la montée au niveau supérieur de l'équipe senior A. Après une saison difficile, le dimanche 29 mai dernier, l'équipe de Toucy recevait Champs/Yonne. La victoire était impérative pour concrétiser l'objectif. Devant un public venu très nombreux, les joueurs de Julien et Tristan Morin ont dominé leurs adversaires sur un score sans appel de 8 à 0. Quatre ans après, le club est de retour en Régionale 3. Félicitations à eux ! Tous nos vœux de réussite pour la saison prochaine.



LE CHALLENGE TAUPIN LANCE LA SAISON DES FOOTBALLEURS TOUCYCOIS



Comme chaque année, le traditionnel challenge Taupin marque le début de saison des footballeurs toucycois.

Cette année, le tournoi a eu lieu le 14 août et a vu la victoire de Toucy en finale face à l'équipe de Courson. Les joueurs ont ainsi pu recevoir le challenge des mains de Madame Taupin. Nous les félicitons pour ce beau début de saison !

Deux événements vont suivre en ce début de saison :

- Une séance de découverte du football féminin le 20 août.
- Le reprise de l'école de foot le 31 août.

Camille DINGS
Conseillère Municipale

TRAVAUX RÉALISÉS DERNIÈREMENT

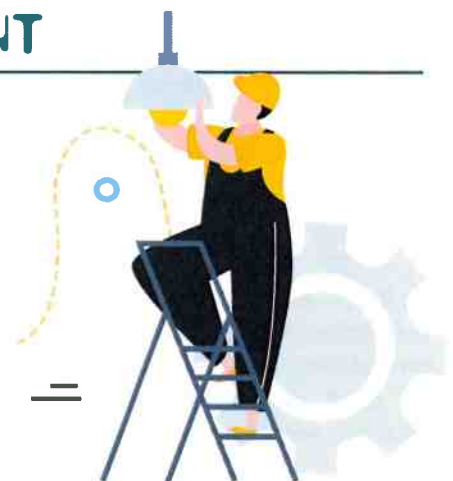
En juin 2022, le conseil municipal validait le devis de la Ste MM d'Appoigny pour le changement en urgence des néons de la Halle Aux Grains, en effet ces derniers présentaient un risque de court-circuit dû à leur vétusté. Une grande partie des tubes fluorescents étant « grillés », il était donc judicieux de faire un changement complet et de passer en éclairage Led. Ce type d'équipement est deux fois moins énergivore et d'un meilleur rendement. Nous avons

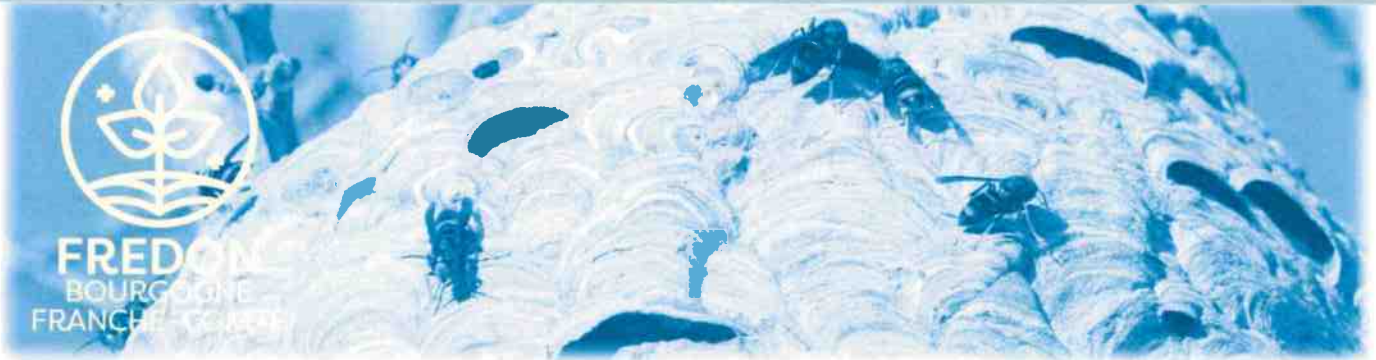
profité de la présence de la nacelle pour épurer le plafond d'équipements obsolètes et aussi pour changer les six blocs d'ambiance.

Le coût total de l'intervention pour les 21 dalles, les 6 blocs et 4 batteries est de 9921 TTC.

Il nous restera à changer, dans l'entrée à hauteur raisonnable, quelques plafonniers pour un montant d'environ 100 TTC, cette opération sera réalisée en régie par les services techniques.

Gérard Piesyk

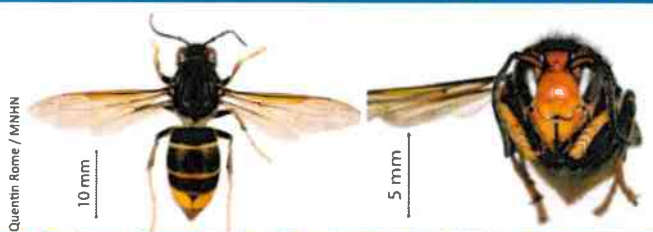




POUR LIMITER LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITE ET L'HUMAIN

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004, dans le département du Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne-Franche-Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois (21).

Comment le reconnaître ?



Asiatique

- ✦ 1,7 à 3 cm
- ✦ De couleur foncée – **thorax noir** – **tête noire** et **face orangé** – **bout des pattes jaune** – **abdomen noir** avec une large bande jaune orangée
- ✦ Vol rapide et agile
- ✦ **Nid avec entrée latérale**



Européen

- ✦ 2,5 à 3,5 cm
- ✦ De couleur foncée – **thorax brun/roux** – **tête brune** et **face jaune** – **bout des pattes brun** – **abdomen jaune rayé de noir**
- ✦ Vol lourd
- ✦ Nid avec **entrée située à l'extrémité inférieure**

Ne pas confondre avec le frelon commun !

Les impacts du frelon asiatique



Pour l'environnement

Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, il s'attaque notamment aux abeilles. C'est un vrai fléau pour l'apiculture.

En effet ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher.



Pour l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 10 cm) car les frelons peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...), la pique est douloureuse et **peut entraîner une réaction allergique**. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Le cycle de vie...

...et les nids

Illustration : FREDON Centre Val de Loire



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?



Réalisez le signalement sur le site lefrelon.com. Cliquez sur l'adresse du site ou flashez le QR Code ci-contre



Envoyez un mail signalement@fredonbfc.fr, en indiquant le maximum d'information (contexte, géolocalisation, photos, ...)



Informez la **mairie**

ATTENTION, il est dangereux de détruire un nid de frelon soi-même ! Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.



CONTACT

FREDON BFC
03 81 47 79 20
signalement@fredonbfc.fr
www.fredon.fr/bfc

Ce document a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de Bourgogne Franche-Comté



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



TOUR NOX
MOBIJEU MEDICO-CHIRURGICAL

📍 ZA Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY
☎ 03.86.74.31.21 ✉ contact@tourinox.com

Formule buffet froid à partir de 8,80 € par personne, sans dessert (cruautés, charcuterie, viande et fromage).

Intermarché SUPER
Les Mousquetaires TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Spécialiste du frais :
**BOUCHERIE • CHARCUTERIE
TRAITEUR • POISSONNERIE**

Location de véhicules : camionnettes frigorifiques

Possez votre commande sur www.intermarche.com et retirez vos courses en magasin.

Tickets-restaurants • Station-service 24 h/24
Ouvert tous les jours, même le dimanche • Journées continues du jeudi au samedi

TOUCY - Route d'Avallon - 03 86 44 25 25

Vous avez un projet Immobilier?

Pour vous aider à le réaliser, prenons le temps de nous rencontrer.

Mélimmo
Agence immobilière

Je parraine, je recommande... et je gagne jusqu'à 500€*

(33)03444840
11, rue Philippe Lepeur 89130 Toucy
contact@medimmo.fr
Site internet : www.medimmo.fr

SARL AMBULANCES

**URGENCES
SANTÉ
ASSISTANCE**

Successeur Hurié

8 rue du Pâtis - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 87 - Fax 03 86 44 23 80
Mail : ambulanceusa.toucy.89@gmail.com

RDBois
Menuiserie

Menuiserie Bois-PVC-Alu
Agencement - Escalier
Cuisine - Parquet

DELOHEN Jessy
06 32 65 37 03 - Route d'Avallon - TOUCY
rdbois@laposte.net - www.rdbois-menuiserie-yonne.fr

Jean-Sébastien CITRAS
SERRURERIE - FERRONNERIE

PORTAILS FER OU ALU - AUTOMATISMES - FENETRES PVC
VOLETS ROULANTS - VOLETS BATTANTS ALU
PORTES DE GARAGE - STORES

ZA les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 47 - serrurerie.citras@orange.fr

Garage
MASSOT Robert
Mécanique - Carrosserie - Peinture
Entretien voitures anciennes

28, Rue du Pont Capureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 14 63

AUTO - MOTO - ÉCOLE
FAULE Pascal

Permis B/AAC/A1/A2/A
Piste privée moto

16, Rue Arrault 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 19 15

MERCIER LUC

Electricité
Plomberie
Chauffage

89130 TOUCY 03 86 74 31 16 - 06 32 62 29 14

Salon de Coiffure
20 ans déjà
homme, femme, enfant

21, rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Tél : 03 86 44 06 72

Salé Sucré 89

Pain, Pâtisserie, Viennoiserie
Salon de thé - Formules sandwiches
Glaces italiennes

5, rue Emile Genêt - 89130 TOUCY
03 86 44 48 93

Nadège LOUP

6, rue du Pâtis - 89130 Toucy
Tél. 03 86 44 09 05
06 85 59 06 81

nadega@immobillierpaysaye.com
www.immobillierpaysaye.com

La p'tite rue Colette
Crêperie/Saladerie

Ouvert du mardi au samedi midi et soir

5, rue Colette 89130 Toucy - 03 86 74 38 09
Retrouvez aussi La p'tite rue Colette sur facebook

Ets. LAGARDE

Charpente Couverture

Extensions Terrasses Portes de grange

contact@manulagarde.com 89130 TOUCY

Entreprise
Jacky BAILLY

PEINTURE VITRERIE

- REVÊTEMENTS SOLS & MURS
- RAVALEMENT DE FAÇADE
- DÉMOUSSAGE DE TOITURE
- ISOLATION LAINE SOUFLÉE

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04
TOUCY • SAINT-SAUVEUR
bailly.peintures@orange.fr

DEPUIS 1988



L'union sportive Toucycoise célèbre un bien bel anniversaire puisqu'elle fête ses 75 ans... vu le nombre de sections qui progresse encore cette année en passant à 16, on peut dire que l'union n'a rien perdu de son énergie. Une exposition a pu retracer ces 75 ans au service du sport et de Toucy avec des images d'archives très intéressantes qui ont été exposée au café Fournier puis au salon Cultursport de septembre. Tous nos remerciements et félicitations aux bénévoles qui ont fait vivre ou qui animent actuellement l'UST et ses nombreuses sections.

Bruno Mameron, Adjoint au Maire

L'UST FÊTE SES 75 ANS



FRANCE SERVICES

Votre Espace France Services de Toucy a ouvert ses portes le 01 juillet 2022.

Les habitants de la commune et des communes aux alentours peuvent bénéficier d'un accompagnement de qualité dans une multitude de domaines.

Que vous ayez besoin de conseils pour vos démarches administratives ou d'aide pour l'utilisation d'un service numérique (Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...).

Vous serez accueillis par Véronique et Caroline dans un lieu de vie agréable et convivial.

Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agentes peuvent aussi s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.

Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à un poste informatique en libre-service.

**France Services Toucy,
2 bis, rue Philippe-Verger
89130 Toucy**

03 79 07 00 14



- Vérifier ses remboursements de soins ou le paiement d'indemnités journalières...
Effectuer une demande d'affiliation, de prestations extralégales, obtenir une attestation de droits, carte vitale perdue ou volée



- Effectuer une demande de carte grise, de permis de conduire, une pré-demande de carte d'identité ou de passeport, effectuer un changement d'adresse...



- Effectuer une demande d'aide au logement, d'allocations familiales, de RSA, de prime d'activité.
Effectuer ses déclarations trimestrielles, obtenir une attestation...



- Aide à la déclaration d'impôts sur le revenu, paiement en ligne, éditer un avis d'imposition, une taxe d'habitation, une taxe foncière...



- S'informer sur ses droits, obtenir un relevé de carrière, constituer un dossier de retraite de base et complémentaire, de réversion...



- Aide à la constitution d'un dossier MDPH



- Rechercher un professionnel de santé, prendre ou gérer vos rendez-vous médicaux en ligne...

SOS NUISIBLES



Depuis avril un tout nouveau magasin est ouvert au 2 place André et Robert Genet. Pierre vous propose toutes une gamme de produits mais aussi de services et de conseil pour vous débarrasser de tous les nuisibles. Qu'ils soient à plumes ou à poils, volants ou rampant, gros ou petits, qu'ils fassent krkrkrk ou grgrgr, qu'ils soient dans le jardin, le verger, le potager ou la maison, il vous apportera un conseil, un produit (classique ou biologique) ou une prestation pour que vous puissiez retrouver votre quiétude. Ancien pompier et encore pompier volontaire il a l'expérience et la connaissance du sujet.



Vous pouvez le retrouver sur place du mardi au samedi en boutique ou par téléphone au 06 33 12 82 26.

LES TROUVAILLES DE SANDRINE



A la même adresse que ci-dessus mais dans un toute autre style et surtout objectif vous trouvez le magasin des trouvailles de Sandrine. Avec un concept tout à fait original qui est

de dire « je vends ce que j'aime », Sandrine vous propose une gamme de produits de créateurs, décoration, artisanat d'art, bijoux, accessoires le tout en neuf et occasion. Les articles peuvent être locaux via une créatrice de Joigny, les bougies de Charny, des couturières ou céramiste de Toucy mais aussi de plus loin voir de beaucoup plus loin comme l'Inde. Vous trouverez des idées cadeaux dans tous les styles et à tous les prix... Un dernier mot Sandrine souhaite chaleureusement remercier tous les habitants pour l'accueil qu'elle a reçu depuis son ouverture. **Le mieux est de se rendre sur place 2 rue André**



et Robert Genet du mercredi au jeudi 11h à 18h30 et le samedi 9h à 19h. Vous pouvez aussi la contacter au 06 20 39 04 06.

Bruno Mameron, Adjoint au Maire



LA FIBRE SI VOUS LE VOULEZ

Nous avons en charge le déploiement de la fibre optique dans l'Yonne en partenariat avec le Département. Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture de la commercialisation sur votre commune à partir du 05 novembre prochain. Afin d'échanger sur le sujet avec les

abonnés et leur permettre de découvrir les opérateurs présents sur le réseau YCONIK, nous organiserons **une permanence à Toucy, le mercredi 07 décembre 2022 de 15h00 à 19h00.**

A votre disposition vous trouverez deux salles :

- la 1^{ère} où se déroulera la réunion d'information YCONIK (par groupe de 20 personnes toutes les 45 mn)
- la 2^{ème} pour les fournisseurs d'accès internet qui accueilleront les personnes souhaitant les rencontrer, à l'issue de notre réunion.



POUR NOS TRAVAUX

ON A TROUVÉ À QUI PARLER



TOUCY
235 avenue Général de Gaulle
03 86 44 24 24

5 place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 29 85

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE
Gestion de la paie, conseil social

CERFRANCE
B F C

Agence de TOUCY
12 rue du Pont Capureau
03 86 44 41 35
contact@bfc.cerfrance.fr

www.cerfrance.fr

ELBOY TOILETTAGE
Avenue de la gare
89130 TOUCY

03.86.44.00.00

MULTI PROPRE
Tous nettoyages

M. REYNIER Laurent

3 rue des Six Deniers
89130 TOUCY

Tél. : 03 86 44 05 50
Port. : 06 87 12 61 07
E-mail : multi_propre@orange.fr

L'ATELIER GALERIE
Metiers d'Art Luminaires Mobilier

7 RUE PAUL BERT 89130 TOUCY

Entreprise
Jacky BAILLY

MENUISERIE PVC / ALU / BOIS

FENÊTRES PORTES PORTAILS

STORES VOILETS VOILETS ROULANTS

03 86 45 58 54 • 06 27 17 08 04
TOUCY • SAINT-SAUVEUR
bailly.peintures@orange.fr

FLEURS EN FOLIE

32, bd. Pierre Larousse
89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 51

à distance

Au bazar d'Yvonne
Découvrez la boutique des colis perdus !
Shein Wish Tout est neuf !

4 rue Arrault 89130 Toucy - www.aubazardyonne.fr

DEBAR CHARLINE
COIFFURE MIXTE

24, rue Lucile Cormier
89130 Toucy
03 86 44 05 16

L'ORÉAL, REVLON

ÉTAT - CIVIL

AVRIL

DÉCÈS

- DEMOULIN Gaston
Décédé à TOUCY (Yonne) le 13 avril 2022

MAI

DÉCÈS

- MASQUIN Michelle épouse BONFILLLOU
Décédée à DUJON (Côte-d'Or) le 12 mai 2022
- GAZEILLES Jean-Claude
Décédé à TOUCY (Yonne) le 17 mai 2022
- MONNIER André
Décédé à TOUCY (Yonne) le 31 mai 2022

MARIAGE

- PIERRON Mathieu et MONTESSINO Thiphaine mariés à TOUCY (Yonne) le 7 mai 2022

JUIN

DÉCÈS

- BAUDOT Claudine veuve GALLARATI
Décédée à TOUCY (Yonne) le 5 juin 2022

MARIAGE

- CARDOT Michel et AYOUB Malika mariés à TOUCY (Yonne) le 09 Juin 2022

JUILLET

DÉCÈS

- NIET Dschon
Décédé à AUXERRE (Yonne) le 10 juillet 2022
- FALZON Danielle veuve GLAISE
Décédée à TOUCY (Yonne) le 14 juillet 2022
- SALAMOLARD Bernard
Décédé à AUXERRE (Yonne) le 20 juillet 2022

NAISSANCE

- GUIBAUD Mia
Née à AUXERRE (Yonne) le 9 juillet 2022

NÉCROLOGIE



Guy SAUVANT : 30 années au service de la collectivité.

Guy SAUVANT est né le 26 Décembre 1936 à PARIS dans le 13^{ème} arrondissement.

Il arrive à Toucy avec son épouse en 1959, comme Directeur Technique de recherches et du personnel aux Ets Bouloré route de Fontaines, qui fabriquent des pièces pour l'électronique. Très vite il s'investit dans diverses associations sportives et culturelles de Toucy.

Président et éducateur de la section natation de 1960 et 1972, il sera ensuite Président de l'UST Omnisport en 1978 et 1986, puis Président et éducateur de la section Athlétisme de 1977 à 1986 et siègera à la Fédération Régionale d'Athlétisme.

Il intègre également la fanfare de Toucy avec ses fils dans les années où celle-ci est son apogée comme tromboniste. Intéressé par la vie de la cité, il est élu comme Conseiller Municipal lors d'un 1^{er} mandat avec Simone GOUSSARD en 1977, puis pour un second mandat comme 3^{ème} adjoint. Hugues CREMASCHI élu maire en 1989, il répaule comme 2^{ème} adjoint, puis en 1995 toujours comme second adjoint.

En 2001, il est réélu aux côtés de Serge BREUILLÉ toujours comme deuxième adjoint. Il est très impliqué dans l'urbanisme et s'occupe particulièrement de l'habitat devenant même Président du Syndicat de l'Habitat de Puisaye Forterre. A la création de la Communauté de Communes du Toucycois, il siège comme délégué représentant la commune de Toucy.

Ayant par ailleurs pratiqué le chant dès son plus jeune âge comme "petit chanteur à la Croix de Bois", il deviendra un membre assidu avec son épouse de la chorale de Toucy et plus tard d'une autre chorale régionale jusqu'en 2019.

Il ralle également l'Amicale des anciens Maires de l'Yonne présidée par Serge BREUILLÉ. C'est aussi un membre assidu du Comité de Jumelage Toucy-Kusel, mais sa santé déclinant, il s'éteint le 13 Août dernier.

Cet investissement, il l'a exercé avec compétence et bonne humeur.

Que son épouse, ses enfants, petits-enfants et son arrière petit enfant reçoivent au nom de la municipalité de Toucy, de ses anciens collègues élus, nos plus sincères condoléances devant la perte d'un homme qui a consacré plus de 30 années à la Ville de Toucy et à ses associations.

Michel KOTOVTCHIKHINE

BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

Bricolage

Matériaux

Décoration

Jardinage
et Animalerie

TOUCY Route d'Avallon
Z.A. les Hâtes du Vernoy
Tél. 03 86 44 87 50

PILLON Philippe



**Peinture
Papiers Points
Décoration
Revêtement
Sols et Murs
Vitrerie - Façade
Bandes Placo**

Champleau - 89130 TOUCY
03 86 44 26 47 - 06 80 93 25 60
philippe.pillon0877@orange.fr

VIE MUNICIPALE URBANISME

Déclarations préalables

03.05.22 MAILLOT Pierre Jean

5 Rue du Marché
Remplacement fenêtres de toit +
réfection de la toiture.

04.05.22 Association FCTJF

4 Rue du Miton
Ravalement des façades et
remplacement des gouttières

**10.05.22 ISOLATION
FRANCILIENNE pour le compte de
Monsieur PAGE Gérard**

113 Route d'Auxerre
Isolation thermique de la maison par
l'extérieur

20.05.22 BENHAIEM Claude

18 Rue Paul Bert
Réfection de la clôture et pose d'un
portail

27.05.22 GUITARD Pierre

5 Ruelle des Avenières
Installation de panneaux
photovoltaïques en toiture

30.05.22 GOUJAT Daniel

8 Rue de la Maladrerie
Abn de jardin

08.06.22 SARL BRETON

4 Place de la République
Ravalement de façade et mise en
peinture des menuiseries

10.06.22 ENEDIS

VC n° 13 Les Forts Buissons
Remplacement de 3 poteaux en béton

14.06.22 CALONNEC Bernard

22 Avenue Félix François
Abri de jardin

23.06.22 ROLLIN Clément

4 Rue Paul DeFrance
Pose de deux fenêtres de toit

23.06.22 GAGNEAU Edith

13 Les Bréchots
Réfection de la toiture à l'identique et
pose de fenêtres de toit

23.06.22 SARL MUGI

ZA Les Hâtes du Vernoy
Installation de deux générateurs
photovoltaïques

07.07.22 LUGUES Murielle

5 Rue Colette
Remplacement des menuiseries

15.07.22 DUPONT Thomas

11 Rue de la Chatterie
Réfection de la toiture et pose de 4
fenêtres de toit

15.07.22 DUPONT Thomas

11 Rue de la Chatterie
Remplacement des menuiseries

19.07.22 EDF ENR

6 Rue de la Vau Laurier

Installation d'un générateur
photovoltaïque sur le plan de toiture
parallèlement à la couverture.

20.07.22 VUAGNOUX Catherine

6 Rue Colette
Dépose de la véranda existante,
ouverture d'une baie en façade Ouest
de 460x230 cm + pose d'une marquise
en dessus. Ouverture d'une fenêtre
haute de 180x50 cm sur la façade
Nord. Changement des menuiseries sur
la partie garage façade Nord et Ouest.

21.07.22 SARL LA GALOCHE

16 Rue Philippe Verger
Réfection de la devanture de la vitrine
de la boutique

21.07.22 DUPONT Thomas

11 Rue de la Chatterie
Remplacement du portail et portillon

22.07.22 DANTEN Francis

15 Rue du 4 Septembre
Réfection d'une partie de la toiture de
la maison d'habitation

22.07.22 GUILLAUX Didier

6 Chemin de Ronde
Réfection de la clôture, remplacement
du portail

26.07.22 SCI PAMOBOLUE

550 Route du Vernoy
Véranda

26.07.22 SCI PAMOBOLUE

550 Route du Vernoy
Maison en ossature bois de 19.50 m²

Permis de construire

02.05.22 DELORME Hélène

1 Rue de la Croix Saint Germain
Transformation d'une dépendance en
maison d'habitation

20.05.22 LA RECYCLERIE

19 Chemin de Ronde
Extension et la modification de l'accès
du bâtiment.
Création d'une mezzanine
Création d'une surface de plancher de
70 m²

19.07.22 KLEM Guy

42 Avenue du Parc
Construction d'une maison individuelle
avec garage

Gérard Piesyk, adjoint aux travaux

Info pétanque

Bonjours,

Nous lançons l'idée de la
"ré-création" de l'association/club de
pétanque Toucycoise. Nous attirons
votre attention dans le but d'obtenir
vos avis, conseils, propositions, etc...
pour son ouverture et l'intérêt de la
base de loisirs. Toutes remarques et
idées nous intéressent et nous seront
utiles.

Nous remercions d'ors et déjà.

Bonne parties à tous !

Liens/contacts :

Mairie de Toucy : **03.86.44.28.43**
e-mail : mairie-toucy@wanadoo.fr

et toutes formes de contacts (sites
internet, bouche à oreille, etc...) par
rapport à la commune de Toucy.
Encore merci.



Pour contacter votre mairie

Téléphone : 03 86 44 28 44

Mail : mairie.toucy@ville-toucy.fr

Ouverture de l'accueil au public

	8h30 à 12h	14h à 17h30
Lundi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Mardi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h	14h à 16h
Jeudi	8h30 à 12h	14h à 16h
Vendredi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Samedi	9h à 12h	

PASSEPORT

CARTE D'IDENTITÉ (CNI)

Pour prendre un rendez-vous :
Sur le site internet de la ville de
Toucy : www.ville-toucy.fr
Par téléphone au 03 86 44 28 42
mardi et vendredi de 10h à 12h

Place de L'Hôtel de Ville 89130 TOUCY

DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour retrouver l'intégralité des délibérations des conseils municipaux, consultez le site de la Mairie : www.ville-toucy.fr dans l'onglet "VIE MUNICIPALE".

Conseil Municipal du mercredi 26 JANVIER 2022

RÈGLEMENT BASE DE LOISIRS 2022

Considérant les modifications apportées au règlement de la base de loisirs par Patrice VICART, Adjoint à la voirie, notamment les jours d'ouverture de la pêche et la délivrance des tickets journaliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications apportées au règlement de la base de loisirs (cartes annuelles valables du Samedi 26 Mars 2022 au Dimanche 27 Novembre 2022 inclus pour les poissons blancs et les carnassiers, tickets journaliers délivrés à partir du 2 Mai 2022, lieux de vente des cartes et tickets au camping des 4 merlèttes et à la mairie de Toucy avec interdiction d'emporter plus de 2 carpes par jour, poids autorisé entre 4 et 8 livres).

CONTRAT DEBATERISATION

Considérant que la commune doit intervenir pour assurer la salubrité publique dans le cadre des pouvoirs de police du maire, notamment l'éradication des rats sur les voies publiques, dans les canalisations d'eau et d'assainissement.

Le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité la proposition de la SARL ASDEPIC pour un montant de 2 664 € TTC avec 4 interventions dans l'année.

ÉLAGAGE PLATANES CHEMIN DE RONDE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu la consultation en date du 18 novembre 2021 pour l'élagage de 76 platanes.

Après analyse des offres et sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la SARL ARBRE ESPACE de Toucy pour un montant de 6 957.60 € TTC.

MAISON FRANCE SERVICES : CRÉATION DE 2 POSTES D'AGENT D'ACCUEIL

Vu la délibération N° DE_2021_106 du 15 décembre 2021 décidant la création d'une Maison France Services dans les locaux de l'ancienne trésorerie à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisés les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'agents d'accueils pour la Maison France Services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de 2 emplois d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 24 heures hebdomadaire de service chacun, soit 24/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2022, pour faire vivre l'espace France Services à savoir accueillir physiquement et téléphoniquement les usagers afin de les accompagner dans leurs démarches administratives, répondre à leurs problématiques et les accompagner vers une autonomie administrative et l'inclusion numérique.

Ces 2 emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire du grade des adjoints administratifs.

Les 2 emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Par dérogation, les 2 emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ceux-ci exerceront les fonctions définies précédemment.

Le niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Catégorie C adjoints administratifs, échelle CI, 6^{ème} échelon (indice brut : 378, indice majoré 348).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement. Sonia Carreau rappelle les aides financières qui seront reçues de l'Etat pour la mise en place et le fonctionnement de cette Maison France Services, soit 30 000 € chaque année.

RENOUVELLEMENT ADHESION A LA MISSION MUTUALISÉE RGPD

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Yonne (CDG89) et celui de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'inter-région Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Yonne s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Yonne et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **D'AUTORISER** le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD)

personne morale de la collectivité.

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2022 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE TOUCY

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Éducation Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante (conseil d'école réuni le 10 janvier 2022 pour l'école élémentaire et le 13 janvier 2022 pour l'école maternelle).

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

- Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires : • Maternelle : 8h35 / 11h35 et 13h25 / 16h25
- Élémentaire : 8h25 / 11h25 et 13h35 / 16h35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SE PRONONCE pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires ci-dessus.

PLACE DES FRÈRES GENET - MISE EN SÉCURITÉ - PASSAGE PIÉTONS ET DÉPLACEMENT SUCETTE PUBLICITAIRE

Vu la dangerosité du passage piétons sis de la Place des Frères Genet et traversant la route départementale compte tenu de la hauteur des végétaux et de la sucette publicitaire obstruant toute visibilité.

Le délégué à la voirie Jean-Michel DUBOIS a établi un cahier des charges pour la réalisation d'un passage piétons sécurisé. La sucette publicitaire sera déplacée.

Après comparaison des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise Travaux Publics de Puisaye de Fontaines pour la réalisation de l'accès piétons et PMR d'un montant de 2 058 € HT soit 2 469 60 € TTC.

EMPRUNT ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FONDS DE CONCOURS POUR LE CENTRE AQUATIQUE - CONSULTATION D'ORGANISMES BANCAIRES

Considérant les différents projets d'investissements et leur financement à savoir la réhabilitation complète de l'éclairage public de la commune, la participation à la réalisation d'un centre aquatique par la communauté de communes de Puisaye Forterre et la réhabilitation de l'hôtel de ville, de la salle polyvalente et des annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'une consultation d'organismes bancaires pour les montants et projets suivants :

- 300 000 € pour la réfection complète de l'éclairage public.
 - 500 000 € pour la participation (fonds de concours) au centre aquatique intercommunal, une provision de 200 000 € étant déjà constituée pour ce fonds de concours.
- Quant à la réhabilitation de l'hôtel de ville, des annexes et de la salle polyvalente, un emprunt sera contracté ultérieurement, lorsque le projet sera plus avancé.

QUESTIONS DIVERSES :

Gérard PIESYK informe le conseil qu'une demande d'avis d'estimation a été adressée à France Domaines pour la vente éventuelle d'un terrain à l'IAST (médecine du travail).

Le Maire informe le conseil qu'un projet de bail longue durée et non précaire entre ENEDIS et la Chambre de Commerce et d'Industrie serait sur le point d'être signé pour le stationnement des véhicules d'ENEDIS à l'Hôtel d'entreprises rue du Chemin de Ronde à Toucy.

Conseil Municipal du mardi 15 FÉVRIER 2022

Débat sur la protection sociale complémentaire dans le but de rapprocher le public du dispositif privé.

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique précise que les collectivités auront l'obligation de participer financièrement à la complémentaire de leurs personnels (risque santé et risque prévoyance maintien de salaire) à partir de 2025.

L'ordonnance prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante avant le 18 février 2022. Il s'agit d'un débat et non d'un vote.

DÉBAT SUR LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la

fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Considérant que le champ de la protection sociale complémentaire recouvre deux champs à savoir les risques d'atteinte à l'intégrité physique dénommés « risque santé » et les risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore « risque prévoyance » ou plus connu encore par « maintien de salaire ».

Considérant que la loi prévoyait la possibilité pour les collectivités d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 les collectivités devront participer à hauteur de 20 % pour le risque prévoyance et à hauteur de 50 % pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Considérant qu'un débat doit être organisé avant le 18 février 2022 par les employeurs publics.

Après exposé de Bruno MAMERON, adjoint aux finances et Martine MICHALUT, secrétaire générale, il est débattu les points suivants :

- La commune de Toucy a déjà mis en place le risque prévoyance maintien de salaire depuis 1989 et les agents bénéficient d'une participation financière de 16 € par mois et par agent à temps complet, participation actualisée par délibération n° DE_2020_107 du 28 octobre 2020 suite à l'attribution du nouveau marché. Au 1^{er} janvier 2025, la participation de la commune de Toucy nécessitera peut-être une actualisation suite à la parution du décret définissant les montants de référence et le socle de base pour respecter le taux de 20 % minimum de prise en charge du socle de garanties.

- En ce qui concerne le risque santé, aucune participation n'a été mise en place par la commune de Toucy. Au 1^{er} janvier 2026, la collectivité aura l'obligation de prendre en charge minimum 50 % du panier de soins (ticket modérateur, forfait journalier hospitalier et dépenses de frais dentaires et optiques) défini par décret. La commune a également la possibilité de mettre en place une participation risque santé avant la date butoir du 1^{er} janvier 2026.

Conseil Municipal du mercredi 30 MARS 2022

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après délibération à l'unanimité.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe camping dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après délibération à l'unanimité.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après délibération à l'unanimité.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe du lotissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Après délibération à l'unanimité.

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur.

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	3 391.22	5 763.77
Résultat reporté	2 283.81	
Total fonctionnement	5 675.03	5 763.77
Résultat de clôture		88.74
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 868.00	1 645.44
Résultat reporté		2 581.29
Total investissement	1 868.00	4 226.73
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		2 358.73
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement :	2 358.73 €	
Fonctionnement :	88.74 €	
Résultat global :	2 447.47 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	156 046.33	218 986.23
Résultat reporté		123 852.50
Total fonctionnement	156 046.33	342 838.73
Résultat de clôture		186 792.40
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	126 800.14	126 428.39
Résultat reporté		40 271.58
Total investissement	126 800.14	166 699.97
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		39 899.83
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement :	39 899.83 €	
Fonctionnement :	186 792.40 €	
Résultat global :	226 692.23 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	422 168.98	422 168.98
Résultat reporté		
Total fonctionnement	422 168.98	422 168.98
Résultat de clôture		0
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	390 734.87	422 168.98
Résultat reporté	150.98	
Total investissement	390 885.85	422 168.98
Restes à réaliser		31 283.13
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement :	31 283.13 €	
Fonctionnement :	0	
Résultat global :	31 283.13 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard PIESYK pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (pour : 18 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la COMMUNE lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 490 092.84	2 697 816.00
Résultat reporté		265 855.20
Total fonctionnement	2 490 092.84	2 963 671.20
Résultat de clôture		473 578.36
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	700 272.42	837 521.04
Résultat reporté	536 623.94	
Total investissement	1 236 896.36	837 521.04
Restes à réaliser	264 762.00	339 407.00
Résultat de clôture	324 730.32	
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement :	-399 375.32 €	
Restes à réaliser dépenses :	264 762.00 €	
Restes à réaliser recettes :	339 407.00 €	
Fonctionnement :	473 578.36 €	

Résultat global : 148 848.04 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2022 16)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe CAMPING, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 88.74 €
- un excédent d'investissement de : 2 358.73 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du budget annexe du CAMPING comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 88.74 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 2 358.73 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe CAMPING.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 186 792.40 €
- un excédent d'investissement de : 39 899.83 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 186 792.40 €
- Au report en investissement, au compte 001 = 39 899.83 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0 €
- un excédent d'investissement de : 31 283.13 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du budget annexe du LOTISSEMENT comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 31 283.13 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget annexe du LOTISSEMENT.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal de la COMMUNE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 473 578.36 €
- un déficit d'investissement de : 399 375.32 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 264 762.00 € en dépenses
- et que le résultat est déficitaire de : 399 375.32 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 324 730.32 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat sur le budget primitif de 2022 du budget principal de la COMMUNE comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 148 848.04 €
- Au financement de l'investissement, au compte 001 = -399 375.32 €

au compte 1068 = 324 730.32 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'affectation du résultat 2021 du budget principal de la COMMUNE.

EMPRUNT ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FONDS DE CONCOURS POUR LE CENTRE AQUATIQUE

Vu la décision du 26 janvier 2022 de consulter des organismes bancaires pour la réfection complète de l'éclairage public et le versement d'un fonds de concours à la Communauté de communes de Puisaye Forterre pour la réalisation d'un centre aquatique intercommunal sur le territoire de la commune de Toucy.

Après avoir **OUI** l'analyse des 3 propositions Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité, la proposition de la Caisse d'Épargne dont le détail figure ci-après :

- Montant de l'emprunt : 800 000 €
- Durée du contrat : 20 ans
- Taux fixe non révisable : 1,40 %
- Remboursement trimestriel avec amortissement fixe du capital
- Frais de dossier : 0,05 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à ce contrat.

ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS
Considérant la nécessité de favoriser les économies d'énergie et d'encourager le développement des énergies propres, le premier adjoint Gérard PIESYK propose une étude de faisabilité pour une chaufferie bois.
 Après débat, Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de confier une étude de faisabilité pour une chaufferie bois à la société CEBI 45 pour un montant de 5 550 € HT.
SOLLICITE une aide à l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui devrait atteindre 70 %.

SDEY : RÉGLEMENT FINANCIER
 Question reportée, le projet de réhabilitation de la mairie et ses annexes n'est pas assez avancé.

REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF ET ACQUISITION D'UN ÉCRAN POUR LA MAISON FRANCE SERVICES
Considérant la décision de renouveler tous les ans un ordinateur au service administratif
 Après débat et vote à l'unanimité, Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** la proposition d'AZ INFORMATIQUE, à savoir :

- HP ProDesk 400 G6 DM Intel Core i5
- pack microsoft office Home and Business 2021,
- la récupération et réinstallation des données,
- le paramétrage du poste sur le réseau,
- l'installation et le paramétrage des périphériques et des logiciels,
- un écran Général AOC 27" (pour la Maison France Services)

ACCEPTE le devis de AZ Informatique d'un montant de 2 284,22 € TTC.
DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement.

CAMPING : ETUDE PROPOSITION D'UNE GERANCE
 A ce jour aucun candidat n'a répondu à la consultation de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du camping municipal de Toucy.
 Gérard PIESYK expose la proposition de la société CAMPING CAR PARK qui propose une gestion du camping sur 10 ans. Gérard PIESYK énumère les avantages et inconvénients de cette solution. Aucune décision n'est prise, une toute commission est prévue le mardi 5 avril 2022 pour débattre de ce sujet.

MOTION CONTRE LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE
Considérant que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes de plusieurs centaines de milliers d'euros.
Considérant que l'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise du Covid ne pourra être absorbé par les communes qui pourraient être ainsi contraintes à procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité locale ou à diminuer l'offre de service à la population.
Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie.
Considérant les mises en garde répétées alertant sur des niveaux de prix supérieurs de 6 fois à ceux constatés sur le marché ces dernières années et recommandant aux collectivités de multiplier par 3 le budget gaz en 2022 pour faire face à cette hausse sans précédent.
Considérant la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Pour limiter la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Cet allègement de taxe s'applique également aux collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux. Les collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein fouet cette augmentation.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.
 Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DEMANDE** la mise en place d'urgence d'une « dotation énergie » à destination des collectivités territoriales.

QUESTIONS DIVERSES
Intervention de Cédric GAUFFRENET : Le service jeunesse de la Communauté de communes a proposé la mise en place du dispositif UFOSTREET (géré par l'UFOLEP 89) le mercredi 27 avril après midi à la base de loisirs de Toucy. Il n'y a rien à charge pour la commune. Les enfants qui voudront participer devront s'inscrire directement sur place.

Conseil Municipal du mercredi 13 avril 2022 à 20h00

VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (DE 2022-26)

Les taxes directes locales ne sont plus qu'au nombre de deux : la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti. La taxe du foncier bâti est composée de la part communale à laquelle s'ajoute la part départementale. A cela, s'ajoute un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation. La contribution du coefficient correcteur pour la commune de Toucy en 2022 représente - 225 046 €.
 Après cet exposé, l'adjoint aux finances décide de reconduire les taux de l'année précédente et le produit attendu pour l'année 2022 sera le suivant :

Produit total souhaité :	1 189 722 = 1		
Produit total de référence :	1 189 722		
	Tx de référence	Tx proportionnel	
	2022	2022	
Taxe foncière (bâti)	43,07	43,07	
Taxe foncière (non bâti)	38,34	38,34	

Après délibération, Le Conseil Municipal, **VOTE** à l'unanimité les taux 2022 des 2 taxes locales comme suit :

	Bases	Taux	Produit fiscal
	2022	2022	attendu en 2022
Taxe foncier bâti	2 665 000	43,07 %	1 147 816
Taxe foncier non bâti	109 300	38,34 %	41 906
TOTAL PRODUIT ATTENDU 2022			1 189 722

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 s'élève à :

Produit attendu des taxes	1 189 722
Total autres taxes (TH)	44 595
Contribution coefficient correcteur	- 225 046
MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL 2022	1 009 271

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE CAMPING
 Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 du budget annexe CAMPING.
 Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	3 856 €
Recettes :	3 856 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	5 123 €
Recettes :	5 123 €

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
 Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 du budget annexe LOTISSEMENT.
 Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	390 735 €
Recettes :	390 735 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	422 018 €
Recettes :	422 018 €

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
 Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 du budget annexe ASSAINISSEMENT.
 Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
------------------------------------	--

Dépenses :	348 986 €
Recettes :	348 986 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	312 215 €
Recettes :	312 215 €

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
 Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022 de la commune.
 Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	3 030 340 €
Recettes :	3 030 340 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	1 945 453 €
Recettes :	1 945 453 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES 2022
 Vu la commission subventions du 4 avril 2022. Gilles DEMERSSEMAN, délégué aux Associations présente le tableau des subventions pour l'année 2021.
 Sur proposition de Gilles DEMERSSEMAN, délégué aux Associations,

Associations toucycoises :

ACT Festival	1 000
AGAP	500
Amicale de la Vallée de l'Ouanne	150
Employés territoriaux	1 000
FNACA (Fonctionnement)	150
Pierre Laousse	500
Sur la Trace du Loup	500
Toucy Animations éleveurs	4 500
Vieux Toucy	1 000
La Californie	600
TOTAL	9 900

Animations d'été :

Entente Haute Ouanne	500
Animations d'été	1 376
AATY/TTPPF	700
Modélisme	200
TOTAL	2 776
CFA Venoy	60
MFR Toucy	210
TOTAL	270

Ecole élémentaire coopérative	1 200
Ecole maternelle coopérative	1 500
TOTAL	2 700
TOTAL	15 646

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour : 19 voix. Ne prennent pas part au vote : (Laurent BONNOTTE, Chantal RAVER-DEAU) **ACCEPTE** les propositions de subventions détaillées ci-dessus. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES 2022
 Vu la commission subventions du 4 avril 2022. Laurent BONNOTTE, délégué au sport, présente le tableau des subventions pour l'année 2022.
 Sur proposition de Laurent BONNOTTE, délégué aux sports, **Associations sportives :**

Judo club	1 300
UST Omnisports	24 000
Vélo club de Toucy	3 000
Canoë kayak	1 000
Rugby Toucycois	2 000
Moto club	500
A chacun son chemin en Puisaye Forterre	500
TOTAL	32 300

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour : 20 voix. Ne prend pas part au vote : Bruno MAMERON) **ACCEPTE** les propositions de subventions détaillées ci-dessus. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'AIST
Considérant que l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne (AIST) souhaite implanter un site de santé au travail sur la commune de Toucy. Le Directeur général s'est adressé au Maire pour connaître les possibilités d'acquisition d'un immeuble ou d'un terrain pour une construction. Plusieurs propositions ont été avancées par le Maire et le 1er adjoint et notamment un terrain situé en zone UBA section AB 299 Quartier de la Châtaine, d'une superficie de 590 m² qui a retenu l'approbation de l'AIST. Conformément à l'article L2241-11 du code général des collectivités locales (CGCT), l'avis du service des domaines de l'Etat est requis pour la cession des terrains communaux. Ainsi la vente des terrains communaux pourra être passée uniquement après consultation

Son Marché du Samedi

Fustimiel

Miels & pains d'épices

M. Fustinoni - le samedi
face au restaurant du Lion d'Or
03 86 44 85 89

Anaïs SANJUAN

Productrice - Maraîchère - Légumes de saison

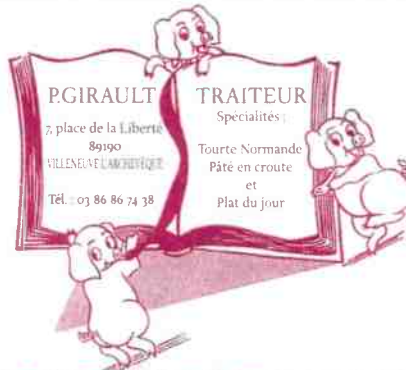
Le JARDIN des VIGNES BLANCHES



15 rue des vignes blanches
89113 CHARBUY
06 23 30 19 73



CHARCUTERIE DE LA PLACE SARL



**PENSEZ
à passer
VOS
commandes !**

EARL LA MAITERIE

Ghislaine, Christian et Joël BONAME



**Confitures,
poulets,
œufs fermiers**



6 rue des Valots
89110 VILLIERS SUR THOLON
Tél. : 03 86 63 44 45
Fax 03 86 91 58 72

Au POISSON Gourmand



3 pl de l'église 89520 St Colombe sur Loing
Frédéric : 06 38 72 52 36

Etienne - Patricia

Vos Fromagers



Présents sur les Marchés :

- Mardi : Aillant/Tholon - Bléneau
- Mercredi : Château-Renard • Jeudi : Courtenay
- Vendredi : Châtillon-Coligny - St-Fargeau
- Samedi : Toucy - Courtenay
- Dimanche : St-Julien-du-Sault - Charny

6 rue de l'avenir
45220 Douchy Montcorbon
Tél. : 06 27 58 77 25 / 06 82 04 52 64

APPLENCOURT PRIMEUR



Nathalie Applencourt
89144 - Ligny le Chatel

nathalie.applencourt@laposte.net
Tel. : 06 73 08 38 45



Sur vos marchés depuis deux générations !

Détail et demi gros - Gamme Bio - Réservation - Produits locaux - Culture raisonnée



Huîtres, Moules, Coquillages

Varlet Arnaud et Corinne

VENEZ DÉCOUVRIR NOS PRODUITS LE :

- Jeudi matin : marché de Courtenay
- Vendredi matin : marchés de Sens et d'Auxerre
- Vendredi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Samedi matin : marchés de Toucy et Joigny
- Samedi après-midi : Vincelles (sur la parking de la cave)
- Dimanche matin : marché d'Auxerre (rue du Pont)

Tel. Arnaud : 06 60 31 23 81 • Corinne : 06 30 49 72 22
Site : huitres-varlet.com • E-mail : huitresvarlet@gmail.com

Pépinières Habert

54, allée du Château
45270 BELLEGARDE
tél. 02.38.90.11.22
fax 02.38.90.25.71
e-mail : pepinieres.habert@wanadoo.fr

Producteur de Volailles Ferme des Bedins



ELEVAGE EN PLEIN AIR
Route de Prunoy - 89120 PERREUX
03 86 91 62 08

Crèmerie de Boisfleury



Beurres
Œufs
Fromages
Détail et
Demi-gros

DAVID CAMEAU
Boisfleury - 2 rue des levées
58150 TRACY-SUR-LOIRE
davidcameau@aol.com
Tél. : 06 74 19 64 87

Sur vos marchés depuis 1973
Mercredi : Sancans (18)
Jeudi : Saint-Satur (18)
Vendredi : Prailly/Loire (38)
Samedi : Tracy (89)
Dimanche : Cosne/Loire (38)

du service des domaines. Il est rappelé que l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de l'autorité compétente de l'état.

En l'espèce, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale Des Finances Publiques (DGFIP) de Bourgogne Franche Comté a été sollicité par voie dématérialisée le 18 janvier 2022 pour connaître la valeur vénale du terrain. Réponse a été donnée le 8 mars 2022 estimant la valeur vénale de ce bien à 17 700 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

En accord avec l'AVST, la vente peut donc être réalisée pour un montant de 19 000 € au profit de la commune de Toucy.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE l'opération telle que présentée supra.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier, notamment l'acte de cession de la parcelle.

Article 3 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas ou par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.tele-recours.fr ou https://telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé.

Conseil Municipal du mercredi 25 MAI 2022 à 20h00

TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES

Tirage au sort sur les listes électorales d'Egleny, de Fontaines et de Toucy (9 électeurs)

En présence de Monsieur le 1er Adjoint d'Egleny et Monsieur le 1er Adjoint de Fontaines, les électeurs suivants sont tirés au sort :

FONTAINES	RODEL Daniel
EGLENY	VISTEL Catherine
FONTAINES	BONOMO Norina
FONTAINES	LE VOUEDEC Kevin
FONTAINES	CHABUEL Sandrine
TOUCY	LE DUC Isabelle
TOUCY	LAHAYE Claudine
TOUCY	LEFRANT André
FONTAINES	PETIT Alain

MAISON FRANCE SERVICES : RECRUTEMENT D'UN AGENT A TEMPS INCOMPLET POUR LES FONCTIONS D'AGENT D'ACCUEIL DANS LE CADRE D'UN PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCES)

Le Maire informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1er janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Bourgogne Franche Comté est fixé à 60 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale » tous publics.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CUI-CAE-PEC pour les fonctions d'agent d'accueil à temps incomplet à raison de 24 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.

Etant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter du 1er juin 2022.

L'agent sera rémunéré sur la base de 11,41 euros de l'heure au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées soit 1 186,64 euros brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur l'Adjoint à la voirie expose :

Le schéma directeur d'assainissement est un diagnostic du fonctionnement du réseau des eaux usées et de la station d'épuration de la commune. Le schéma directeur d'assainissement permet :

- de déceler les dysfonctionnements du système d'assainissement collectif et non collectif et de prévoir les aménagements les mieux adaptés pour les réduire
- d'évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements
- de définir les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, conformément aux dispositions du Code de l'environnement
- de proposer un programme hiérarchisé de travaux.

Vu les articles L2120-1-2°, L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DE_2021_34 du 31 mars 2021 décidant de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'agence technique départementale de l'Yonne pour l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Vu la consultation pour un marché public de prestations intellectuelles lancée le 22 mars 2022 sur le profil acheteur «achatpublic.com» et après ouverture des plis le 3 mai 2022,

Vu le rapport d'analyse des offres (3 candidats) réalisé par l'ATD 89. **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Commune de Toucy de réaliser un schéma directeur d'assainissement afin de définir sa politique d'assainissement.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de Toucy de réaliser une étude spécifique et une proposition d'équipement de mesure sur déversoir d'orage.

Sur proposition de l'adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la proposition du cabinet d'étude BUFFET INGENIERIE de Saint-Florentin (YONNE) pour les montants suivants :

- Schéma directeur d'assainissement : 93 120 € HT
- Etude spécifique et proposition d'équipement de mesure sur déversoir d'orage : 6 651 € HT

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

DIT que les crédits seront inscrits au budget annexe d'assainissement.

Intervention de Sonia CARREAU : elle précise que le schéma directeur est subventionné à 80 % par l'agence de l'eau.

ASSAINISSEMENT EXTENSION RESEAU CHEMIN DE RONDE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

question reportée : la commission souhaite au détail de la part de certaines entreprises.

PACTE TERRITOIRES : SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que la Loi donne au Département «compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes».

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un «pacte Territoires», au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne dit « Pacte Yonne Territoires », objet du contrat de territoire, est composé des dispositifs suivants :

- **Villages de l'Yonne + : 10 M€** pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.

- **Ambitions pour l'Yonne : 18 M€** pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité globale du territoire de l'EPCI en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations, ... dans toutes les politiques publiques. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné

à 500 000 €.

Ces projets portés dans le cadre du dispositif *Ambitions pour l'Yonne* pourront se voir majorés dans le cadre du 3ème fond, à savoir *Ambitions +* : ce fond de **4 M€** sera destiné aux projets qui rentreront dans les politiques prioritaires du Département : attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique (énergies renouvelables, voies douces, bâtiments à énergie positive -BEPOS-, requalification d'un site existant) et solidarités (enfance, famille, ...).

Ainsi, ces projets pourront bénéficier d'une bonification du taux de subvention de 20 points maximum, avec un montant de subvention plafonné à 800 000 € au total (*Ambitions pour l'Yonne* et *Ambitions +*).

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce «pacte Territoires» prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les Maires du territoire ainsi que le Président de l'intercommunalité.

Il vous est ainsi proposé, afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Après délibération et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- d'approuver les termes du contrat de territoire ci-annexé ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

Intervention de Sonia CARREAU : concernant le dispositif «villages de l'Yonne+» : la commune doit avoir sollicité en amont de sa demande un soutien financier auprès d'autres financeurs (Europe, Etat, Région...).

Les travaux de voirie peuvent en bénéficier mais le taux d'intervention est limité à 20 % et le montant de la subvention à 40 000 €.

ACHAT CAPTEURS CO2 POUR LES ÉCOLES ET DEMANDE D'AIDE À L'ÉTAT

Considérant les recommandations du Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports suite à l'avis rendu le 28 avril 2021 par le haut conseil de la santé publique, pour l'utilisation de capteurs de CO2 afin de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique (salles de classe, cantine...) et le soutien financier exceptionnel apporté aux collectivités locales pour l'acquisition de ces équipements.

Considérant que la commune de Toucy a déjà équipé 2 locaux scolaires avec des capteurs de CO2 mais qu'il serait judicieux d'installer ces équipements dans toutes les classes.

Sur proposition de Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition de capteurs CO2 supplémentaires pour chaque salle de classe.

SOLLICITE une aide auprès de l'État (Direction des affaires financières du rectorat de Dijon).

CENTRE DE LOISIRS LES PTITS LAROUSSE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE DES 40 ANS

Vu la demande d'aide financière du 27 avril 2022 par la présidente du centre de loisirs «Les Ptits Larousse» à Toucy pour l'organisation des 40 ans de l'association

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (Pour : 19 voix, Contre : 2 voix Françoise FAU et Dominique ARNOULT),

ACCÉPTE l'octroi d'une subvention de 500 euros pour cet événement.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : La municipalité est bien consciente de l'intérêt et de l'importance de la structure d'accueil pour les habitants de la commune et au-delà. Après avoir demandé des précisions sur la demande d'aide et la nature des dépenses envisagées, je pense légitime d'attribuer une aide permettant la mise en lumière de la structure à l'occasion de cet anniversaire.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DÉCIDE l'affectation de crédits suivante sur le budget principal :

Investissement dépenses :	
10226 Taxe d'aménagement	6 900 €
Investissement recettes :	
10226 Taxe d'aménagement	6 900 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE :
DEMANDE DE CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX À LA
CCPF POUR LEURO SYMBOLIQUE

En préambule le maire explique :

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu à Ouanne le lundi 9 mai 2022, le point 14 de l'ordre du jour portait sur le transfert amiable en pleine propriété des biens destinés à l'exercice des compétences communautaires entre la commune de Toucy et la CCPF à savoir : le futur centre aquatique sis près de Vizaille, la crèche et la future école de musique sise rue de la Croix Saint Germain. Quatre délégués communautaires toucycois sur 5 ayant argué qu'il aurait été plus judicieux que le conseil municipal de Toucy se positionne sur ce point avant que le conseil communautaire ne prenne une délibération, ces derniers ont voté contre.

C'est pourquoi aujourd'hui, je vous demande de prendre une décision concernant la vente à l'amiable des parcelles du futur centre aquatique, de la future école de musique et de la crèche.

S'il me semble ne pas avoir d'opposition à céder à titre symbolique la parcelle de Vizaille pour la création du centre aquatique, le maire rappelle qu'une convention de mise à disposition au PETR de Puisaye Forterre a été signée le 3 mars 2016, validée lors du contrôle de légalité par la préfecture, préférable à un bail emphytéotique de 30 ans quant à la récupération de la TVA.

Le Maire rappelle que cette mise à disposition constitue le régime de droit commun semblable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées dans le cadre d'un intérêt communautaire.

Intervention de Bruno MAMERON :

Chers collègues élus du conseil municipal de Toucy

Par cette déclaration je souhaite apporter certains éléments qui semblent nécessaires concernant la demande de cession réalisée par le Président de la communauté de communes et qui a soulevé pour moi et pour nombre d'entre nous des interrogations et des incompréhensions.

Tout d'abord un rappel des faits :

Il nous est fait état d'un courrier de 2020 dans lequel la communauté de communes indique être propriétaire des bâtiments et demande à obtenir la cession des terrains par souci de difficultés quant à la gestion pour une valeur symbolique d'un euro.

Il est fait état ensuite d'un mail du 4 mai 2022 sollicitant le principe de transfert en pleine propriété amiable entre la commune de Toucy et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre de biens destinés à l'exercice de compétences communautaires en précisant :

- **Crèche : un bâtiment et un terrain sis 20 rue de la Croix Saint-Germain à Toucy sur une parcelle d'environ 2.000m² cadastrée AB 129 ;**
- **Ecole de musique : un bâtiment et un terrain sis 20 rue de la Croix Saint Germain à Toucy sur une parcelle d'environ 1.620m² cadastrée AB 129 ;**
- **Centre aquatique : un terrain sis Près de Vizaille à Toucy d'une superficie d'environ 9.925m² cadastré E 831.**

Suite à ce mail et à l'ordre du jour présenté en CCPF dans la foulée, le Maire a demandé au président de la CCPF le report du point car non discuté au conseil municipal de Toucy mais ce dernier a toutefois présenté la question en réunion CCPF.

4 élus toucycois n'ont donc normalement pas accepté de délibérer car le sujet n'avait pas été abordé en conseil municipal préalablement comme la logique l'exige.

A la suite de ce refus, deux mails sont arrivés à l'ensemble des élus de Toucy les 10 et 11 mai qui sont pour le moins surprenants tant sur la forme que sur le fond.

Il faut à notre sens voir là deux sujets :

1. Tout d'abord le centre aquatique :

Sur ce point, comme prévu la commune s'engage à réaliser une cession pour l'euro symbolique sous les conditions techniques, juridiques et d'usage en la matière. Toutefois la commune doit tout d'abord délibérer le principe et solliciter l'avis de France Domaines. La commune de Toucy est très engagée dans le projet du centre aquatique et a répondu favorablement aux sollicitations de la CCPF à plusieurs reprises. La commune provisionne 50 000 € par an depuis 5 ans soit 250 000 €. Toucy a également contracté un emprunt de 500 000 € en mars 2022. Pour rappel, lors d'une présentation aux élus par M. Doin en présence du Président de la CCPF pour savoir où en était le projet, plusieurs élus Toucycois avaient demandé justement de concrétiser le sujet initial qui est celui du terrain mais pour autant rien ne nous était revenu jusqu'à l'apparition par surprise de cette question sur l'ordre du jour du conseil de la CCPF. Sur le point précis du centre aquatique, il semble mal venu, voir malhonnête de laisser penser que la commune ne soutient pas assez le projet. Ce soutien place même la commune dans

une situation financière tendue et nous laisse dans l'expectative sur d'autres projets vu le temps depuis lequel dure ce projet sans arriver à voir le jour. Il est fait par ailleurs état dans le courrier du 10 d'autres questions en suspens : Loi sur l'eau, permis de construire et financement des plus-values mais sur ces trois points, il conviendrait de savoir de quoi on parle de façon plus précise car sur ce projet comme sur d'autres, l'information semble très partielle voire partielle et ne permet jamais d'avoir une vision claire de l'avancée du dossier. Enfin le Président déclare ne pas vouloir supporter la responsabilité et les conséquences pour l'avenir de ce projet. Que veut dire cette phrase ? Faut-il penser que vous le Président, êtes déjà à la recherche d'un responsable pour l'échec d'un projet structurant de la CCPF... Nous le rappelons, les actes posés par la commune pour le centre aquatique sont sans équivoque et ne supportent donc pas ce type de commentaire. La commune est engagée et elle répond aux sollicitations quand celles-ci sont ordonnées et cohérentes dans la conduite d'un projet et en fonction des capacités de la commune.

1. Concernant le second point :

Les bâtiments déjà occupés par la CCPF suite à transfert de compétence à savoir, école de musique, crèche, centre de loisirs.

Pour l'école de musique une convention de mise à disposition de l'immeuble de l'ancienne école Notre Dame a été signée avec le PETR. Sur celle-ci figure l'information suivante : - la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable au transfert de biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées :

Pour la crèche et le centre de loisirs il s'agit là aussi, d'un transfert de compétences avec aussi la mise à disposition des biens et équipements. Il nous faut uniquement retrouver si des actes ont été signés entre la CCPF et la commune concernant ces transferts et sinon régulariser par une convention de mise à disposition suite à transfert de compétences.

Sur ce point la commune, comme sur tout dossier, devait consulter et étudier la demande en informant l'ensemble de ses élus. Une réunion de travail a été réalisée en présence de personnes ressources en capacité d'éclairer les élus sur le bien-fondé de cette demande. Force est de constater que cette réunion a permis de confirmer ce que nous avons pu trouver, à savoir : le transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de la gestion des biens et équipements de plein droit qui laisse à la CCPF toute latitude pour réaliser ce qu'elle veut sur ces biens sauf la vente et nous pouvons en relaire lecture :

- sont transférés à la communauté : l'ensemble des pouvoirs de gestion et d'administration du bien. La communauté de communes a l'obligation d'entretenir le bien, de réaliser tous les travaux propres à garantir l'affectation normale des biens immobiliers (reconstruction, extension, aménagement), d'assurer le renouvellement des biens mobiliers, d'autoriser leur occupation unilatérale ou contractuelle.

Même si des éclaircissements sont peut-être nécessaires, notamment la gestion de abords, il n'y a nul intérêt à céder les biens de la commune d'autant que sur une même parcelle sont « enchevêtrés » des bâtiments à vocations diverses. Le centre aquatique étant une construction neuve, nous le mettons, comme dit précédemment, à part et il est normal que la CCPF en dispose mais sur les anciens biens communaux cette réunion de travail a permis de démontrer que cette demande n'est pas fondée.

Voilà pour le fond des deux sujets. Maintenant sur la forme : on peut espérer que cet enchaînement soit plus un emballement et notamment ces courriers adressés à tous qui contenaient une dose d'intimidation, une dose de chantage et pas mal de mauvaise foi ainsi que les sorties dans les médias car, s'il s'agissait d'une méthode, on peut s'inquiéter encore plus du fonctionnement actuel. Cette désinformation relayée par certains sur les réseaux sociaux alors qu'ils sont censés défendre les intérêts des Toucycois est insupportable pour des élus qui sont dans une attitude constructive mais sans œillère. Nous demandons depuis longtemps plus de transparence, les promesses faites en ce sens durant la campagne électorale qui a reconduit la CCPF semblent s'être volatilisées. Il est important de revenir à la raison, à un dialogue en transparence honnête et en confiance et avec une réelle méthodologie de conduite de projet ce que nous ne voyons pas du tout actuellement. Les citoyens ne méritent pas ce gloubi-boulga actuel et attendent du concret. Merci de votre attention.

Intervention de Christine PICARD suite aux propos de M. MAMERON :

« J'entends les arguments des uns et des autres mais cette délibération de transfert AMIABLE (je répète pour Sonia) démontre sur le principe, de l'accord, à travailler sur le transfert. C'est une porte ouverte à la réflexion, aux échanges mais pas seulement puisque cela va conforter auprès des financeurs la volonté de poursuivre le projet. Ensuite viendra le travail sur le bornage et la rédaction de l'acte administratif définitif. C'est la question de cohérence juridique pour que les choses soient claires. Bien entendu que la DGFI a créé un cadre juridique lié aux différentes fusions des collectivités mais dans ce cadre les élus communautaires de Puisaye

Forterre ont eux aussi pris leur décision.

Les élus ont confirmé leur volonté de procéder au transfert en pleine propriété pour 1 € symbolique sur les biens actifs immobiliers bâtis ou non bâtis exploités à usage exclusif de la communauté de communes. C'est une politique globale de principe qui a été demandée par les élus et il n'y aura pas de différence entre les communes puisque l'idée est justement de gérer tous les biens de la même façon.

Le 17 mai dernier après confirmation auprès des maires lors du conseil des maires 2 maires (Ronchères et Charry) sur 38 ont voté contre et 9 abstentions

D'ailleurs le Conseil départemental entame la même démarche et avec le même principe ce qui démontre bien toute la cohérence. Maintenant j'espère que chacun pèse le risque encouru car on perd du temps.

CESSION DE TERRAIN À LEURO SYMBOLIQUE POUR LA
CRÉATION DU CENTRE AQUATIQUE

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que : Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L 2411-1 à L 2411-19.

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que : Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :

1° De conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

Vu la délibération N° DE_2016_67 en date du 30 juin 2016 décidant la mise à disposition d'un terrain à la communauté de communes Coeur de Puisaye pour y construire une piscine intercommunale, autorisant la signature d'une convention pour la mise à disposition de la parcelle E 831 « près de Vizaille » et proposant le versement d'un fonds de concours pour la réalisation d'une piscine intercommunale.

Considérant le courriel de la communauté de communes de Puisaye Forterre en date du 4 mai 2022 sollicitant le principe de cession des parcelles sur lesquelles sont issus l'école de musique, le centre aquatique et la crèche, accompagnée d'un projet de délibération.

Considérant la décision du conseil municipal de traiter séparément les terrains supportant la crèche, la future école de musique après études complémentaires et celui du futur centre aquatique. Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

ACTE le principe de cession pour l'euro symbolique sous les conditions techniques, juridiques et d'usage en la matière, d'une superficie d'environ 9 925 m² de la parcelle cadastrée E 831 sis Près de Vizaille pour la réalisation d'un centre aquatique intercommunal.

SOLLICITE l'avis de France Domaine.

DIT que la cession sera réalisée après avis de l'immobilier de l'Etat et définition du type d'acte authentique pour la rédaction de la vente ainsi qu'un accord sur la prise en charge des frais liés au détachement parcellaire et au bornage si nécessaire.

Transfert de la propriété de l'ensemble de la cité scolaire au Département
Question reportée à la demande du département car la région doit être consultée.

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE
DE TOUCY POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la signature d'une convention entre le département et la commune de Toucy pour le développement de la lecture publique.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Le Maire, Michel Kotovtchikhine

